

BIÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 189 DECEMBRE 2006

H U M E U R D E B L É

« BIEN, MAIS PEUT MIEUX FAIRE »

Publiée il y a quelques semaines par l'Institut Français de l'Environnement (IFEN), la 4ème édition du rapport sur l'état de l'environnement en France a été perçue assez positivement dans les milieux agricoles. Contrairement à certaines tendances, leur secteur ne figure pas au banc des premiers accusés. L'IFEN note une forte diminution des volumes de matières actives phytosanitaires utilisés depuis 8 ans et une évolution encourageante des doses moyennes d'engrais appliquées à l'hectare. Les fortes concentrations de pesticides sont moins fréquentes dans les cours d'eau et les nitrates se stabilisent dans les eaux superficielles. Seul point négatif, la biodiversité se dégrade, l'agriculture étant en conséquence appelée à stopper

cette évolution. « Bien, mais peut mieux faire », en quelque sorte.

Au-delà de l'agriculture, il est intéressant d'observer que, maintenant, l'IFEN mesure les effets de micropolluants comme les médicaments, les cosmétiques, qu'il pose le problème de la pollution de l'air conditionné dans les habitations et qu'il s'inquiète d'une artificialisation des sols plus rapide que l'augmentation de la population.

On souscrit enfin volontiers à cette affirmation, dans la conclusion du rapport, qu'un beau paysage, un espace vert etc. peuvent être sources de bien être et d'activité économique. L'IFEN aurait pu mieux faire, lui aussi, en rappelant que le plus souvent, les agriculteurs y sont pour beaucoup.

BIOÉNERGIES

PRIX DU PÉTROLE, PRIX DES CÉRÉALES ET RENTABILITÉ DES USINES D'ÉTHANOL

Quid de l'intérêt pour un industriel de produire du bioéthanol avec un prix du baril de pétrole qui se maintiendrait aux environs de 55-60 \$, niveau actuel, et un prix des céréales élevé ? Cette question se pose plus particulièrement en ce moment aux États-Unis. En effet, contrairement aux producteurs européens de bioéthanol, dont l'approvisionnement en matière première est surtout assuré dans le cadre très réglementé de la culture des jachères, les producteurs américains s'approvisionnent quant à eux sur le marché des céréales. Or, l'essor de leur activité fait sensiblement monter les cours auxquels ils doivent acheter.

Dans ce contexte, le Centre de développement agricole et rural de l'Université d'Iowa vient de publier une étude selon laquelle, au cours de 60 \$ le baril de pétrole, les usines d'éthanol continueraient à produire jusqu'à un prix départ exploitation de 159 \$ la tonne de maïs, toutes choses égales par ailleurs (aides à l'investissement et exonérations fiscales du bioéthanol maintenues). Actuellement, le maïs est payé environ 125 \$ au fermier américain, contre 79 en 2005. Il existe donc encore une marge non négligeable de progression du prix. A 70 \$ le baril, elle serait encore plus importante puisque le prix du maïs auquel le point mort serait atteint passerait à 187 \$ la tonne.

Source : Agri US Analyse

LE SECTEUR CÉRÉALIER TRAVAILLE SUR DES BIOCOMBUSTIBLES EN GRANULÉS

La FFCAT, fédération française des coopératives de grains, et ARVALIS, l'institut technique des céréaliers, veulent faire réaliser un programme d'analyses sur différents types de biocombustibles tels que coproduits de silos (grains cassés, poussières, etc.), pailles de blé, tourteaux de colza, copeaux et sciures.

Il s'agit de connaître les pouvoirs calorifiques et diverses autres propriétés de ces produits afin de parvenir à des formulations pour granulés de chauffage qui soient conformes aux futures normes européennes. De nombreuses coopératives veulent en effet se positionner sur ce nouveau créneau en utilisant les ressources dont elles disposent localement.

Le laboratoire pressenti pour réaliser les analyses est celui de l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois d'Epinal (ENS-TIB). Un dossier doit être déposé à l'ADEME avant la fin décembre et l'objectif est de parvenir à des résultats en mai/juin 2007.

SÛRETÉ SANITAIRE

RÉSIDUS DE PESTICIDES : DES RÉSULTATS D'ENQUÊTE À RENDRE PLUS TRANSPARENTS

La Commission européenne a publié fin octobre son étude annuelle sur les résidus de pesticides dans les fruits, légumes et céréales commercialisés dans l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Cette étude a porté sur l'année 2004. En France, comme d'habitude, les analyses ont été effectuées par la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) du ministère de l'Économie et des Finances, les échantillons ayant été prélevés soit sur des lots indigènes, soit sur des lots importés. Il ressort de ces analyses 8 dépassements de la limite maximale de résidus autorisée (LMR) pour les 330 échantillons analysés, soit un taux de 2,4%. Ces dépassements sont anormaux et regrettables, même s'ils signifient seulement que les produits détectés ont été mal utilisés, et non qu'une limite toxicologique a été franchie.

Il serait opportun que soient connues les provenances des céréales contrôlées positives - production sur le territoire national ou importation - d'autant plus qu'elles sont enregistrées lors des prélèvements d'échantillons. Dans les 8 cas présents, le produit détecté est très peu utilisé en France.



AGPB
CÉRÉALIER DE FRANCE

COMMERCE INTERNATIONAL

ETATS-UNIS : MAINTIEN PROBABLE DU SYSTÈME D'AIDES AU NOUVEAU CONGRÈS

Malgré les nombreuses concessions unilatérales de M. MANDELSON lors des négociations de l'OMC, il semble de plus en plus improbable que les Etats-Unis s'engagent sur une réelle remise en cause de leurs mécanismes de soutien interne (aides) à leurs agriculteurs.

Le Congrès récemment issu des urnes pourrait bien reconduire pour 5 ans en 2007 la législation agricole de 2002, la plus populaire de l'histoire des Etats-Unis auprès des farmers. Le Congrès a toujours le dernier mot en matière agricole et trois élus des plaines du Midwest, tous ardents défenseurs de la politique agricole actuelle, occupent maintenant les fonctions de présidents des Comités de l'Agriculture de la Chambre des Représentants et du Sénat, ainsi que du Comité du Budget du Sénat.

Le chemin est d'autant plus libre pour les parlementaires américains que, d'une part, le haut niveau des cotations à terme induit a priori de faibles dépenses d'aides ces prochaines années et que, d'autre part, il a tout pouvoir de refuser à M. BUSH le renouvellement du Trade Promotion Authority en 2007 (autorisation pour l'Administration de négocier des accords commerciaux, le Congrès ne pouvant qu'adopter ou rejeter un accord en totalité mais non l'amender). Enfin, plusieurs Etats du Midwest figurent parmi ceux dont les résultats peuvent faire basculer l'élection présidentielle de 2008.

ENVIRONNEMENT

EUROPE DU NORD : CAMIONS MIEUX UTILISÉS, DONC MOINS NOMBREUX

Dans les pays du nord de l'Europe (Benelux, Royaume-Uni, pays scandinaves), le poids total en charge des camions est passé ces dernières décennies à 44 tonnes au moins, atteignant même 48 tonnes au Danemark et en Finlande, 50 tonnes aux Pays-Bas et 60 tonnes en Suède. En France, il est resté à 40 tonnes.

Le secteur céréalier demande le relèvement de ce chiffre à 44 tonnes. Compte tenu des défaillances du fret SNCF et de l'absence de réseau fluvial dans leurs régions, de nombreux organismes de collecte et mise en marché de céréales (coopératives, négociants) sont en effet contraints d'utiliser le transport routier, qui est plus coûteux et présente davantage d'inconvénients pour la collectivité. Outre un abaissement de 11 à 13% du coût logistique par tonne transportée, le passage à 44 tonnes permettrait en France une diminution de 15% du trafic des camions de grains. Il y aurait ainsi 2000 véhicules de moins par jour sur les routes et, chaque année, économie d'énergie de 34 000 tonnes-équivalent pétrole et réduction de 107 000 tonnes des émissions de CO₂.

Il existe déjà deux situations en France dans lesquelles il est possible de charger à 44 tonnes : celle des trajets effectués dans les hinterlands portuaires et celle des transports de betteraves.

FILIÈRES

LES COOPÉRATIVES CÉRÉALIÈRES CONTINUENT ACTIVEMENT À SE RENFORCER

Volonté d'être plus performant sur les marchés des grains et de l'approvisionnement des agriculteurs, aspiration à devenir des acteurs importants du développement des énergies nouvelles, souci d'utilisation optimale

des moyens disponibles : ce sont les ressorts des 6 fusions et 8 créations ou élargissements d'unions qu'aura vécus en France en 2006 le milieu des coopératives céréalières. Au total, près de 70 coopératives céréalières auront été impliquées dans ces mouvements - notamment dans les créations et élargissements d'unions - alors qu'elles sont 215 à adhérer à la FFCAT, leur fédération.

Les 6 fusions sont issues, d'une part, du regroupement de la CAVS (70) et de Bourgogne-Verdun-Seurre (71), qui deviennent la Coopérative agricole Bourgogne Sud, et, d'autre part, de 5 absorptions : la coopérative de Villars-les-Dombs par Cérégrains (01) ; Delta Céréales Union par Sud Céréales (30) ; Noragro par AgroPicardie (80), sous le nom de Noriap ; Silostra par le Comptoir Agricole de Hochfelden (67) ; la coopérative de Méjean par celle du Sud Vaucluse (84).

5 des 8 unions créées ou élargies sont des centrales d'achat pour l'agro-alimentaire (Terres de France, Sévéal, Apical, Sicape et Union Est Agro), 2 ont pour objet d'œuvrer dans le domaine de l'énergie (Blétanol et Coopénergie Picardie) et la huitième, Oxalliance, est une union de moyens et de services.

INFOCHIFFRES

EXCÉDENT COMMERCIAL RECORD EN 2005/06 POUR NOS SEMENCIERS

Le secteur français des semences et plants a réalisé un excédent d'exportation record de 317 millions d'€ durant la campagne 2005/2006.

Tandis que les importations ont reculé de 8%, les exportations ont progressé de 12%. Si elles ont sensiblement chuté vers nos voisins immédiats (de 8% sur les Pays-Bas et vers l'Italie, de 11% vers l'Espagne, de 13% vers l'Allemagne), ainsi qu'en Algérie et en Lybie, elles ont augmenté fortement vers d'autres destinations intra et extra communautaires : +13% au Maroc, +14% en Tunisie, 35% vers la Hongrie, +34% en Ukraine, +39% vers la République tchèque et les pays baltes, +57% vers la Slovaquie, +77% vers la Russie, +86% en Egypte, +100% en Biélorussie, Bulgarie et Roumanie, +500% en Moldavie.

Le maïs, pour lequel la France reste le premier exportateur mondial de semences, représente en valeur 40% des exportations françaises de semences et plants, suivi des semences potagères avec 27% et des betteraves avec 12%.

Ces résultats mettent un peu de baume au cœur des responsables d'un secteur dont l'indispensable effort d'innovation est sévèrement entravé par la paralysie du législateur et les destructions d'expérimentations.

VERS 500 POINTS DE VENTE DE SUPER ÉTHANOL E85 EN 2007

Le 13 novembre dernier, lors de la signature de la Charte pour le développement de la filière Superéthanol E85 en France, les distributeurs de carburants se sont engagés à équiper 5 à 600 de leurs points de vente en France pour pouvoir vendre ce nouveau produit. Les engagements déjà recueillis sont recensés dans le tableau ci-dessous.

Par distributeurs, nombre de points de vente d'E85 projetés en 2007

Total France	200 à 275	Agip France	5 à 10
Leclerc	72	Société des Pétroles Shell	5 à 10
Groupe Carrefour	40	Système U	5 à 10
Intermarché	20	Auchan	5 à 6
BP France	10 à 15	Cora	5 à 6
Casino	10		

Source : Services du Premier Ministre

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.